



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Décembre 2021

CO 364 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, BAUD Jean-Baptiste, CETRE Jean François, (Vices-Présidents), VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, RAVIX Isabelle, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..60
Votants : ..80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à Dominique BONNET, REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, FORET Clément à CETRE Michel, VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, PINGAT Martine à MARTI François, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, VILLALONGA Patrice à CHOULOT Alain, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LANIESSE Michel à LEROY Pierre, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, BERODIER Florence à FEVRE Michel, MORBOIS Christelle à CATHENOZ Catherine, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à BAUD Jean Baptiste, MONTEVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, BERNARD René à COLIN Christian, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TRONCHET Guy à POIROT Bruno, DORBON Henri à RAVIX Isabelle,

Etaient Excusés : SUSSOT Florence, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, DECOTE Yves, GAVAT William, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Marcelle GENIN

Convocation faite le : 16 Décembre 2021

Objet : Réhabilitation de l'ALSH de Vadans : avenant à la maîtrise d'œuvre

L'ALSH de Vadans est situé dans une partie des locaux de la mairie école de Vadans. Les locaux sont défraîchis et n'ont pas fait l'objet de travaux conséquents depuis de nombreuses années.

Ils ne permettent pas d'accueillir les enfants dans des conditions optimum. En effet, une partie des locaux est très difficile à chauffer en hiver.

Il n'existe pas d'espace de restauration sur place et les enfants doivent se rendre à la salle des fêtes du village pour le déjeuner.

Enfin ces locaux ne permettent pas d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Fin 2020, La mairie de Vadans rénove sa mairie école et libère une partie des locaux qui étaient occupés par un logement. Plusieurs mois après le démarrage de ses travaux, elle propose à la CCAPS de rénover les locaux de l'ALSH.

Les locaux de l'ALSH actuel seraient entièrement redistribués et réhabilités. Un espace restauration serait créé sur place et les locaux seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils permettraient d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et de rendre des conditions de travail plus agréables au personnel.

La superficie des locaux serait d'environ 193 m² (hors espace extérieur mutualisé avec l'école.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Décembre 2021
CO 364 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Réhabilitation de l'ALSH de Vadans : avenant à la maîtrise d'œuvre

La Commune de Vadans avait recruté le cabinet de Maitrise d'œuvre SAFIMO de Villette les Arbois et passé son propre marché de travaux. Tous les travaux ont été attribués à différentes entreprises.

Pour assurer une cohérence du projet étant donné que le nouvel ALSH se situerait dans le même bâtiment que la mairie école, la CCAPS a confié une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ALSH à SAFIMO et a aussi accepté sa proposition de maîtrise d'œuvre.

SAFIMO avait initialement chiffré le projet pour un montant de 366 775 € HT. Il a dû revoir son projet suite à l'obligation de consulter les entreprises pour les travaux et refaire le dossier de consultation des entreprises. Le cout de cette mission complémentaire s'élève à 1650.49 € HT.

Vu la délibération CO 259 DE du 8 juin 2021 relative au lancement du projet et au choix de la maîtrise d'œuvre.

Entendu les explications de M. le Vice-Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Valide l'avenant du maître d'œuvre SAFIMO pour la réhabilitation de l'ALSH de Vadans pour un montant de 1650.49 € HT. Ses honoraires passent donc de 22 006.50 € HT à 23 656.99 € HT

2/ Autorise M. le Président à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

